

“ L'impôt est une charge que supporte tout habitant d'un pays pour payer sa part des avantages collectifs que procure l'état de société, savoir: la protection extérieure et intérieure, l'exécution de travaux publics etc. Chacun doit donc y contribuer en proportion de ses ressources. Mais l'ouverture d'une succession n'accroît pas le patrimoine national, n'augmente pas la quantité des biens existants dans le pays, ou les biens de la succession ont déjà payé leur quote part du vivant du défunt, ou ils la paieront par les mains de ses successeurs. Le fait de la transmission ne crée pas une nouvelle richesse et tout ce que peut équitablement reclamer le fisc, c'est un droit modéré, représentant la peine que prend le pouvoir public pour assurer le passage des biens d'une main dans une autre.

“ A notre époque cet impôt est fondé sur ce seul motif que l'Etat a besoin d'argent, qu'il y a dans le fait d'une succession une transmission de richesse, et le fisc vient en saisir une partie plus ou moins forte *quia nominor leo*.

“ Il n'y a au fonds pas d'autre raison. A la vérité on a essayé d'en donner. On a prétendu que l'héritier était un individu très heureux, qui voyait tout à coup lui advenir un patrimoine et qu'il était juste que l'Etat profitât de sa bonne fortune. Mais d'abord la prétention est fausse très souvent. Ira-t-on soutenir que les enfants, entretenus par le gain de leur père, trouvent un grand profit à son décès. Le père pouvait gagner un salaire considérable, et il ne laisse qu'un patrimoine infime. Les enfants qui vivaient dans une maison dont le revenu était considérable vont se trouver réduits au seul rendement du patrimoine quelque fois de peu de valeur, et l'on dira que leur situation est meilleure, qu'ils sont en perdant leur père, un bénéfice pécuniaire. Même, à d'autres degrés de parenté, pareil fait se produira. Ne voit-t-on pas souvent des neveux à la charge des oncles, des frères et sœurs encore jeunes, élevés surtout grâce au gain d'un frère et même d'une sœur ? Et peut-t-on soutenir qu'en perdant leur protecteur, parce que cette mort leur donnera une succession minime, ils seront une bonne affaire ? Il faut pour trouver cette bonne affaire supposer de très riches successions ou encore celles de parents à un degré très éloigné qui changent tout à coup la fortune de l'héritier.